



Pour l'enseignement de la Commune en Histoire

Déclaration des Amies et Amis de la Commune de Paris 1871

mardi 21 avril 2015

Alors que les programmes des collèges viennent d'être rendus publics par le Conseil Supérieur des programmes et vont être soumis à consultation, nous publions la déclaration que [l'Association des Amis et des Amies de la Commune](#) avait adopté en octobre 2014.

L'APHG a constaté à plusieurs reprises cette lacune dans les programmes. Elle souscrit à l'analyse de l'Association et rencontrera les présidents de l'Association des Amis et des Amies de la commune de Paris 1871, Joël Ragonneau et Jean-Louis Robert pour demander que la Commune de Paris soit inscrite dans les nouveaux programmes de 4^e.

Elle a demandé plusieurs fois que les programmes de lycée soient révisés pour être plus accessibles aux élèves et pour que dans l'étude de la France au XIX^e siècle, la Commune ne soit pas occultée. Mais attaché(e)s à la liberté pédagogique, nos collègues professeurs d'histoire-géographie parlent de la guerre de 1870 et de la Commune de Paris.

**Le Secrétariat général de l'APHG - *Tous droits réservés.*
Paris, 18 avril 2015**

Déclaration des Amies et Amis de la Commune de Paris 1871

Pour que la Commune trouve enfin toute sa place dans l'enseignement de l'histoire

Le Conseil supérieur des programmes vient d'adopter une Charte déclarant que leur élaboration doit reposer sur un fondement démocratique « les citoyens doivent avoir accès aux programmes d'enseignement, connaître leurs modes d'élaboration, pouvoir s'exprimer dans les débats qui précèdent leurs modes d'élaboration, pouvoir s'exprimer dans les débats qui précèdent des grands choix et être informés des évaluations des programmes réalisées a posteriori ».

Nous tenons, ainsi, à vous faire part de nos propositions concernant les programmes et les manuels scolaires de l'enseignement secondaire d'histoire.

Nous pensons que la Commune de Paris 1871, accompagnée d'un fort mouvement en province, est un moment clé tant de l'histoire de la conquête républicaine que de l'histoire sociale de la France. Son écho dans le monde a été également considérable. Il est de la responsabilité des enseignants de lui donner la place qui lui revient.

1- Le programme de 4^e dans sa partie « démarches » indique clairement que le sens de la Commune doit être précisé. Toutefois, la partie « connaissances » fait apparaître un grave vide pour les années 1870 ; ce vide se retrouve dans les repères historiques exigés des élèves en vue du Brevet à la fin de la 3^e.
1870-1871 « l'année terrible » de Victor Hugo devrait figurer dans ces repères chronologiques avec les mentions de

la guerre franco-prussienne et de la Commune de Paris.

2- L'articulation des programmes de seconde et première fait disparaître les années 1880 et 1870 ! Ce qui pose un problème sérieux pour la bonne compréhension du XIX^e siècle et fait disparaître entre autres la Commune !

Nous avons obtenu un renforcement de l'étude de la Commune dans les seules instructions complémentaires (« support d'études ») parues dans *Eduscol*. Il reste qu'un nouveau découpage des programmes de seconde et première devrait être opéré pour mieux mettre en valeur les mutations sociales et urbaines à l'oeuvre sous le Second Empire, la montée des mouvements sociaux et l'aspiration à une République sociale qui conduisent à la Commune et à son oeuvre anticipatrice.

3- Depuis le Seconde Guerre mondiale les caricatures grossières de la Commune ont disparu des manuels, mais ceux-ci doivent donner une place élargie à l'oeuvre de la Commune qui fit le grand laboratoire politique et social de la République.

Les Amies et Amis de la Commune de Paris 1871- Tous droits réservés.

Le 28 septembre 2014.

Notre Association a réalisé une brochure qui développe ces points de vue : « *La Commune de Paris dans les programmes et les manuels scolaires* ».

Voir en ligne : [Association des Amies et Amis de la Commune de Paris 1871](#)

Illustration : [source](#).

Les services de la Rédaction - Tous droits réservés. 21/04/2015.